



SALAIRES ET POUVOIR D'ACHAT :

L'URGENCE !

La question des salaires et de son corollaire le pouvoir d'achat est désormais au centre des préoccupations des salariés, des demandeurs d'emploi et des bénéficiaires des minima sociaux .

Contexte général et interprofessionnel

La situation est grave : sa dégradation rapide atteint toutes les couches de la population. Les plus démunis sont de plus en plus nombreux et les couches moyennes se paupérisent à grande vitesse. Le prix des carburants explose avec en perspective le litre d'essence à 2 €, sans parler des prix des articles de première nécessité et de l'énergie : l'inflation s'emballe.

Voilà un système et ses valets qui nous veulent exsangues . . .
pour une seule raison : accroître leurs dividendes indéfiniment

Eh oui, dans le même temps les richissimes se pavanent et continuent de nous prêcher les restrictions de « raison » tandis que les entreprises du CAC 40 croulent sous les profits (40 milliards d'euros en 2010), les grands patrons voient leurs revenus exploser avec des écarts indécents par rapport au revenu moyen et aux revenus les plus bas.

A un an de l'élection présidentielle et devant les conflits durs qui se multiplient sur cette question des salaires (Ex : les salariés de Carrefour), les politiques s'agitent sur ce dossier et notamment celui qui avait usurpé l'étiquette de « Président, défenseur du pouvoir d'achat ». On notera qu'aujourd'hui il fait de la COM au départ sur une prime de 1000 euros sauf qu'elle ne serait pas obligatoire et serait éventuellement attribuée aux seuls salariés du privé dans les entreprises qui distribuent les dividendes aux actionnaires , ce qui la rend totalement injuste pour l'ensemble de la population, **sachant que l'exigence revendicative est une mesure pérenne d'augmentation générale des salaires.**

De plus, non seulement le MEDEF dit NON à cette prime mais elle est devenue, depuis l'effet d'annonce, **un véritable gadget ridicule qui retombe comme un soufflet en aumône.**

Sans parler de l'augmentation (légale et automatique) de 2% du SMIC, **un mois plus tôt** que prévu. Fabuleux ! mais de qui se moque-t-on ??

Contexte institutionnel et CAF13

Depuis plus d'une décennie nous, salariés de l'Institution avons perdu 13% de pouvoir d'achat. Les augmentations de la valeur du point, seul critère objectif du niveau général des salaires et du pouvoir d'achat, se sont faites de plus en plus rares et de plus en plus ridicules.

Dans le même temps on nous a imposé des classifications qui ont mis en avant des dispositifs de mesures individuelles et qui ont donc renforcé l'individualisation de mesures salariales au détriment de mesures collectives et des automaticités (déroulements de carrière). Globalement le rapport entre les mesures individuelles et les mesures collectives s'est totalement inversé au profit des premières.

Mais les COG ayant été parallèlement mises en œuvre (restrictions tous azimuts), mêmes les mesures individuelles sont maintenant en nette régression et ce ne sont pas des dispositifs comme celui de l'intéressement qui règlent le fond du problème.

Ainsi, comme dans les autres caisses, **la paupérisation des salariés de l'organisme est donc une évidence** : les demandes d'avance sur salaires se multiplient, des salariés CAF touchent le RSA, ont de plus en plus de mal à trouver à se loger **tandis que les hauts gestionnaires des grands organismes**, notamment le nôtre, encaissent, en plus de leurs salaires exceptionnels, **des primes aux montants plus qu'indécents** en fonction des économies de gestion réalisées sur notre dos.

Le mépris et l'insolence manifestées par l'UCANSS et le COMEX (dont un des membres est aussi notre DG CAF13) à l'égard de la légitime revendication sur les salaires, s'appuient sur un choix de soutien indéfectible aux positions politiques de la tutelle gouvernementale.

Cette dernière refuse de débloquer les **excédents budgétaires** sur la ligne « frais de personnel » qui se montent **chaque année à 100 millions d'euros** ! Ils sont donc tous calés sur l'option « 2011, année blanche » et les grands Directeurs qui composent le COMEX ne veulent surtout pas contester cette ligne : rendez-vous compte, prendre un tant soit peu parti pour les manants qui assurent le fonctionnement de l'Institution dans des conditions extrêmement difficiles, mettrait en péril leurs bonnes relations avec la tutelle et . . . leurs primes exceptionnelles !

Depuis l'exorbitante augmentation de la valeur du point au 01/05/10 (+ 0,8% !!), **PLUS RIEN** !

Le 8 février 2011 le personnel SECU s'est fortement mobilisé (+ 4000 manifestants à Paris, 40% de grévistes au niveau national, 54% au niveau CAF13). L'UCANSS et le COMEX ont reculé sur la casse de la CCN et le lissage du 13ème mois. Quant aux salaires, après moultes tergiversations, ils ont proposé **5 points pour tous**, une mesure qui **pour la CGT ne peut être qu'une avance** avec date d'effet au 01-01-11 en attente de la prochaine classification et **n'occulte en rien la revendication de l'augmentation significative de la valeur du point**.

Même sur sa propre proposition, (5 points) la tutelle a joué la montre de réunions en réunions stériles, De plus dans le cadre d'un GVT en diminution et d'un budget constant cette mesure ne peut être qu'autofinancée par des suppressions d'emplois et des promotions en moins ! !

Lors de la dernière RPN du 26 avril 2011, l'UCANSS a formulé ses propositions définitives.

(CF fin de la page 3)

Au plan CAF13, même attitude de mépris et de régression : même s'il y a eu quelques bougés lors des dernières « négociations sociales » devant le front commun de l'ensemble des OS (suppression

des points au mérite pour attribuer les points de compétence à 25% de l'effectif au lieu de 20% et doublement des mesures séniors passant de 10 à 20), **l'essentiel négatif a été maintenu à savoir la date d'effet au 1er juillet au lieu du 1er janvier.**

Quant à la fameuse prime de la dotation RSA, elle continue à faire son « arlésienne », définitivement : **le tribunal d'appel a débouté la CAF13, il donne raison à la tutelle qui avait refusé d'agréer l'accord local** que seules la CGT et l'UGICT n'avaient pas signé car la modalité était injuste. (1/2 mois de salaire au lieu d'un montant identique pour tous)

Là encore le DG a grugé le personnel : soit disant c'était la meilleure méthode pour obtenir cette prime !! Et souvenons nous qu'un tract d'une OS signataire avait à l'époque (juillet 2008 !) annoncé que la prime serait payée fin juillet. **La prime ne sera donc pas payée.**

Là encore le DG a mené les crédules sur un chemin de traverse plutôt que de se froisser avec la tutelle en décidant localement l'attribution de cette prime comme l'ont fait certains Directeurs d'autres caisses !!

Et ça va continuer : **aujourd'hui le DG tente encore d'enfumer le personnel** en proposant l'attribution de cette dotation au CE sans qu'à ce jour nous puissions en maîtriser toutes les modalités juridiques et comptables, sachant que selon le DG un agrément de la tutelle est encore nécessaire!!!

Seules les actions fortes et déterminées ont pu faire un peu bouger les lignes au plan local (2009 : prime accueil et 80% de TCPF niv 4)) comme au plan national (08-02-11), mais dès que la garde est baissée, le rouleau compresseur se remet en marche. **Cela signifie que nos actions, qu'elles soient nationales ou locales, doivent être encore plus déterminées, plus fortes et sur la durée pour briser le carcan budgétaire, et c'est possible et réaliste au vu des excédents.**

RAPPEL DES REVENDICATIONS CGT

-Augmentation immédiate des salaires de 300 euros au titre de rattrapage

-Augmentation significative de la valeur du point

-Arrêt des suppressions d'emploi

-Transformation des CDD en CDI

-Ouverture de négociations sur une nouvelle classification qui reconnaisse la qualification, l'expérience et qui permette une réelle évolution de carrière

RPN du 26 avril 2011

L'UCANSS a formulé sa proposition définitive avec l'attribution de **5 points au 1er mars 2011.**

Sont exclus de ce protocole les praticiens conseils, les informaticiens à partir du Niv VII, les médecins salariés et les agents de direction. Toutes les OS ont protesté contre l'exclusion de ces catégories.

Contrairement à la demande de la CGT, ces 5 points ne sont pas considérés comme une avance au 01-01-11 en attente d'une nouvelle classification dont nous demandons la négociation (qui est pour l'instant refusée) et il n'y aura pas de budget complémentaire malgré les excédents. Cette mesure sera donc autofinancée sur le GVT.

Aucune certitude sur l'obtention de ces 5 points (dixit l'UCANSS) tant que le protocole signé par FO, CFDT et CFTC n'a pas reçu l'agrément de la tutelle.

La CGT a joint sa signature sur les autres protocoles : augmentations de la prime de crèche, du titre restaurant, des frais de déplacement, de la prime de responsabilité des caissiers, du montant des prêts en vu de l'achat d'un véhicule.

Marseille, le 6 mai 2011